

## Limiter l'impact des activités humaines sur l'environnement

Dans sa volonté de préserver notre écosystème, Crissier cherche à réduire significativement son empreinte environnementale. Dans cette perspective, la Municipalité a défini un programme d'actions « Energie-Climat » (renouvelable tous les 4 ans), issu de sa politique énergétique et climatique dont le but à terme est d'atteindre les objectifs de la société à 2000 watts.

Dans cette optique, la commune s'efforce d'augmenter le recours aux énergies renouvelables et de limiter les consommations énergétiques. D'une part, elle dispose sur son territoire d'un réseau de chauffage à distance alimenté par du bois de rebut, CRICAD, dont elle encourage les projets d'extensions. D'autre part, elle envisage d'agir sur son patrimoine bâti selon les recommandations du « Standard Bâtiments 2011 pour les constructions publiques » afin de réduire les besoins en énergie, favoriser le développement des énergies renouvelables et privilégier l'usage de matériaux de construction conformes aux principes de développement durable.

Afin d'évaluer l'état d'avancement de son programme d'actions, Crissier a mis en place un système d'autosurveillance basé sur l'analyse d'indicateurs clés, qu'elle souhaite poursuivre et améliorer en élaborant un cadastre énergétique du territoire puis la planification de son développement énergétique.

## Les projets phares de la politique énergétique

- Couverture à 45% des besoins en chaleur des bâtiments publics par le chauffage à distance CRICAD ;
- Création d'une ligne régionale de bus reliant Cheseaux Gare du LEB à Renens Gare en passant par Crissier ;
- Suivi des consommations avec Enercoach et édition de posters Display pour afficher les performances énergétiques des bâtiments publics ;
- Energie électrique certifiée 100% « Hydro Local » pour les bâtiments et l'éclairage publics ;
- Adoption du Standard Bâtiments 2011 ;
- Nomination d'une déléguée Cité de l'énergie.

Photo : Commune de Crissier / Le bâtiment administratif de Crissier



## En quelques chiffres

Commune : .....Crissier  
District : .....Ouest lausannois  
Canton : .....Vaud  
Nombre d'habitants : .....7318  
Superficie : .....5.5 km<sup>2</sup>  
Internet : .....www.crissier.ch

Première labellisation Cité de l'énergie :  
..... 2001

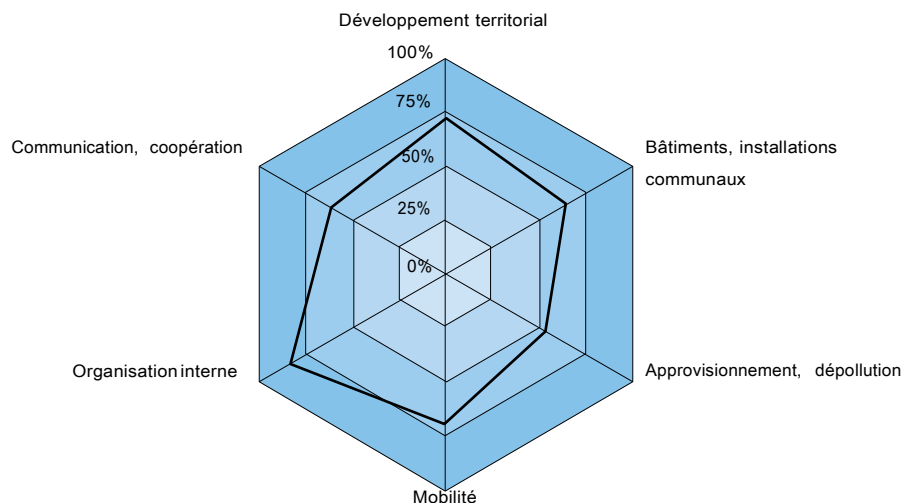


## « Un engagement politique et climatique »

« Les principes directeurs de notre politique énergétique sont un fil conducteur pour les autorités et l'administration. Ils servent également de moyen de communication vis-à-vis des acteurs privés et publics, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la commune. Ce sont des engagements permanents que la commune de Crissier prend dans tous les domaines de ses activités, et plus particulièrement en termes de gestion et maîtrise de l'énergie. Ainsi, en tant que commune soucieuse d'un développement énergétique conscient et cohérent, Crissier agit dans le respect des principes de durabilité, d'exemplarité, d'efficacité et de créativité. »

Stephane Rezso  
Syndic, Crissier

## Taux de réalisation en 2013



Le diagramme en toile d'araignée représente, pour chacun des six secteurs du catalogue de mesures, la part (en %) de potentiel d'actions déjà mis en œuvre par la commune. Pour obtenir le label Cité de l'énergie, la commune doit avoir mis en œuvre ou planifié 50% de son potentiel, et 75% pour obtenir le label European Energy Award® GOLD.

## Les prochaines étapes

La commune de Crissier s'est engagée dans différents projets qui seront réalisés dans les années à venir :

- Concept énergétique territorial avec cartographie des secteurs énergétiques prioritaires ;
- Règlement sur l'évacuation des eaux avec prise en compte du principe pollueur-payeur ;
- Réduction de la consommation des bâtiments et de l'éclairage public ;
- Déploiement de l'offre en transport public (BHNS, Tramway, Renens Gare) ;
- Mesures d'encouragement pour le personnel communal se déplaçant à pied, à vélo et/ou en transports publics ;

- Participation à la campagne « bike to work ».

**Personne de contact à Crissier**  
Leila Dios, déléguée à l'énergie  
T 021 631 96 48  
leila.dios@crissier.ch

**Conseillère Cité de l'énergie**  
Brigitte Dufour-Fallot, T 021 861 00 96  
brigitte.dufour@bio-eco.ch

**SuisseEnergie pour les communes**  
c/o Bio-Eco Sàrl, T 021 861 00 96  
info@bio-eco.ch

**Plus d'informations**  
[www.citedelenergie.ch/crissier](http://www.citedelenergie.ch/crissier)



european energy award

## A quoi sert le label Cité de l'énergie ?

Le label Cité de l'énergie est une certification développée en Suisse et élargie au niveau européen (European Energy Award®). Le label récompense les communes qui ont mis en place une gestion de la qualité pour la mise en œuvre de la politique énergétique et environnementale. Il a été déployé dans le cadre du programme SuisseEnergie de la Confédération.

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) favorise ainsi la mise en œuvre d'une politique nationale de l'énergie dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Avec le programme SuisseEnergie pour les communes, l'OFEN apporte son soutien de manière ciblée au niveau communal. Le label est propriété de l'Association Cité de l'énergie.